

---

## Syndicat de la Construction Métallique de France\*

La construction métallique repart à la hausse

**Conjoncture favorable, besoins en recrutement, nécessité d'un relèvement du plafonnement de la taxe affectée versée par les entreprises et d'exemplarité des appels d'offres publics : tel est l'état des lieux de la construction métallique, dressé par Roger Briand, président du SCMF à l'occasion de la conférence de presse qui s'est tenue à Paris le 12 décembre dernier.**

Les chiffres sont formels : la fin d'année 2017 vient confirmer la reprise économique amorcée depuis 2016 avec un taux de croissance de 3% attendus pour 2017 et de 4% annoncés en 2018. Mais si la croissance est retrouvée, le secteur peine néanmoins à embaucher, les métiers de la filière acier souffrant d'une image dégradée et archaïque. Pour attirer les jeunes dans ce secteur d'activité, le SCMF a multiplié les initiatives et s'est notamment appuyé sur l'APK (association pour le développement des formations aux métiers de la construction métallique). « Nous œuvrons, entre autres actions, pour la modernisation du BTS Constructions Métalliques qui date de 1992 avec un programme orienté vers le BIM et un nouvel intitulé "Architectures en métal : conception et réalisation", a souligné Loïc Da Silva, vice-président de l'APK. Il est l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois de la construction métallique et ne correspondait plus du tout aux attentes du marché ». Autre temps fort de ce bilan d'activités 2017 : la volonté de transparence. Car si la profession a déjà alerté les pouvoirs publics sur sa recommandation d'imposer des appels d'offres par allotissement pour les marchés publics, « le SCMF confirme à nouveau cette nécessité afin de pallier la venue d'une sous-traitance étrangère à bas coûts », a rappelé Roger Briand. Intervenant à la conférence de presse, Christophe Mathieu, directeur du Centre Technique Industriel de la Construction Métallique (CTICM) a déploré la diminution du financement de ce centre de référence scientifique et technique liée au plafonnement depuis 2012 de la taxe parafiscale collectée auprès des entreprises en fonction de leur volume de production. « En période d'embellie constatée depuis plusieurs mois, a-t-il observé, il apparaît nécessaire que le plafond puisse être relevé et adapté à la hausse de la production ».

[Pour en savoir plus](#) [1]

**Pub: 0**

SCMF / le bloque marque avec signature



**scmf**

SYNDICAT DE LA  
**CONSTRUCTION METALLIQUE**  
DE FRANCE